



**« Conseils de Développement de Pays :
Modalités de travail et implication des Entreprises »**

**Enquête APFP
décembre 2007**

RESUME DES PREMIERES GRANDES TENDANCES

L'APFP a réalisé à l'automne 2007 une enquête via un questionnaire adressé aux conseils de développement des Pays afin de mieux connaître d'une part leur mode d'organisation et leurs actions, et d'autres part leurs liens avec les entreprises point plus particulièrement prévu en application de la convention CDC-APFP). Le présent document constitue une première exploitation des 63 réponses reçues¹, qui devra se poursuivre par une analyse plus qualitative.

Sur les 63 réponses reçues, plus de la moitié des conseils de développement est constituée de façon informelle, cependant que 40% sont organisés en association. Les conseils de développement comprennent en moyenne 73 membres avec un minimum de 13 et un maximum de 212. La plupart des conseils de développement a mis en place des collèges (sauf 17%), et plus souvent des commissions de travail (sauf 7%). Près des ¾ des conseils de développement affirment disposer de moyens d'ingénierie (mais il convient de prendre en compte ici tout particulièrement le biais constitué par le fait que les conseils ayant répondu sont sans doute les mieux organisés), souvent mis à disposition par le Pays et plus rarement résultant de ressources propres (notamment subventions par certains conseils régionaux).

Près de 80% déclarent être associés aux comités de programmation du Pays et encore plus aux missions de suivi et d'évaluation du contrat. Cette association est à relier avec le fait que 42% des réponses sont concernés par Leader+ qui prévoit la présence d'acteurs socio-économiques à l'instance de programmation. Des cas d'articulation avec des conseils d'agglomération sont également présents, avec dans cette configuration, un fonctionnement proche des CESR (à savoir, formulation d'avis).

Sur les 63 réponses, les présidents des conseils de développement sont pour 1/3 par des entrepreneurs (y inclus artisanat-commerce et agriculture), à côté de 25% de retraités et de 25% de représentants du secteur social-éducation-culture-environnement. Il n'y a pas de président dans 10% des cas, et quelques rares conseils sont encore présidés par des élus.

Le nombre d'entreprises moyen dans les conseils de développement est de l'ordre d'une dizaine et est constitué en grande majorité d'entreprises de moins de 50 salariés (ainsi l'artisanat est cité dans 88% des réponses, et l'industrie dans 71%). L'implication des entreprises est considérée généralement par les conseils de développement comme assez modérée (et importante pour 17%), mais près de 20% estiment que cette implication connaît une progression. Cette implication semble plus importante là où existe un collège de chefs d'entreprises.

La quasi-totalité des conseils de développement a une commission développement économique et formation, qui joue un rôle important dans la définition des thèmes de travail liés aux entreprises. Ainsi un thème de travail fortement présent est celui de la création et de la reprise d'entreprises. Les conseils de développement mettent en avant différents thèmes de travail résultant de préoccupations d'entreprises : pérennisation des emplois (et adaptation), services à la population (ce qui se traduit par des travaux sur les services de proximité), insertion, environnement, cadre de vie, patrimoine (travaux sur la gestion des risques environnementaux)...

Gwénaél Doré²

¹ Les réponses seront également mises à la disposition de l'UNADEL, de Leader France et d'ETD, ainsi que de la coordination nationale des conseils de développement.

² Cette enquête a faite l'objet d'une première exploitation pour l'APFP par Julien Mousset et Claire Bonnaves

PLAN

CONTEXTE	4
I. PROFIL DES CONSEILS AYANT REPONDU	5
A - QUI SONT LES PRESIDENTS ?	6
B - ORGANISATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	7
C - MISSIONS ET ROLE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	9
Programmation et suivi-évaluation	9
D - ARTICULATION AVEC D'AUTRES INSTANCES DE PARTICIPATION DES ACTEURS SOCIO- ECONOMIQUES.....	10
II – LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES	11
A - NOMBRE D'ENTREPRISES REPRESENTEES	11
B - TAILLE ET SECTEUR D'ACTIVITE.....	12
C - VECTEUR D'IMPLICATION	12
D - IMPORTANCE PERÇUE DE L'IMPLICATION DES ENTREPRISES PAR LES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT.....	13
III - THEMES DE TRAVAIL	16
A – THEMES PRIORITAIRES	16
B - THEMES DE TRAVAIL LIES AUX ENTREPRISES :.....	16
C - L'IMPACT OPERATIONNEL DE LA PRESENCE DES ENTREPRISES	17
Annexe : Liste des Pays classés par région, avec identification du type de structure	18

CONTEXTE

L'APFP a réalisé cette enquête en novembre-décembre 2007 dans le but de mieux cerner les conseils de développement et leur état actuel de fonctionnement. Sur la base du questionnaire proposé, les résultats permettent de dégager d'une part un certain nombre d'informations générales, et compte tenu des questions spécifiques relatives aux entreprises, des éléments concernant leur implication dans la vie du conseil de développement et les actions. Ces questions relatives aux entreprises s'inscrivaient dans le cadre de la convention APFP avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui en prévoyait l'étude spécifique.

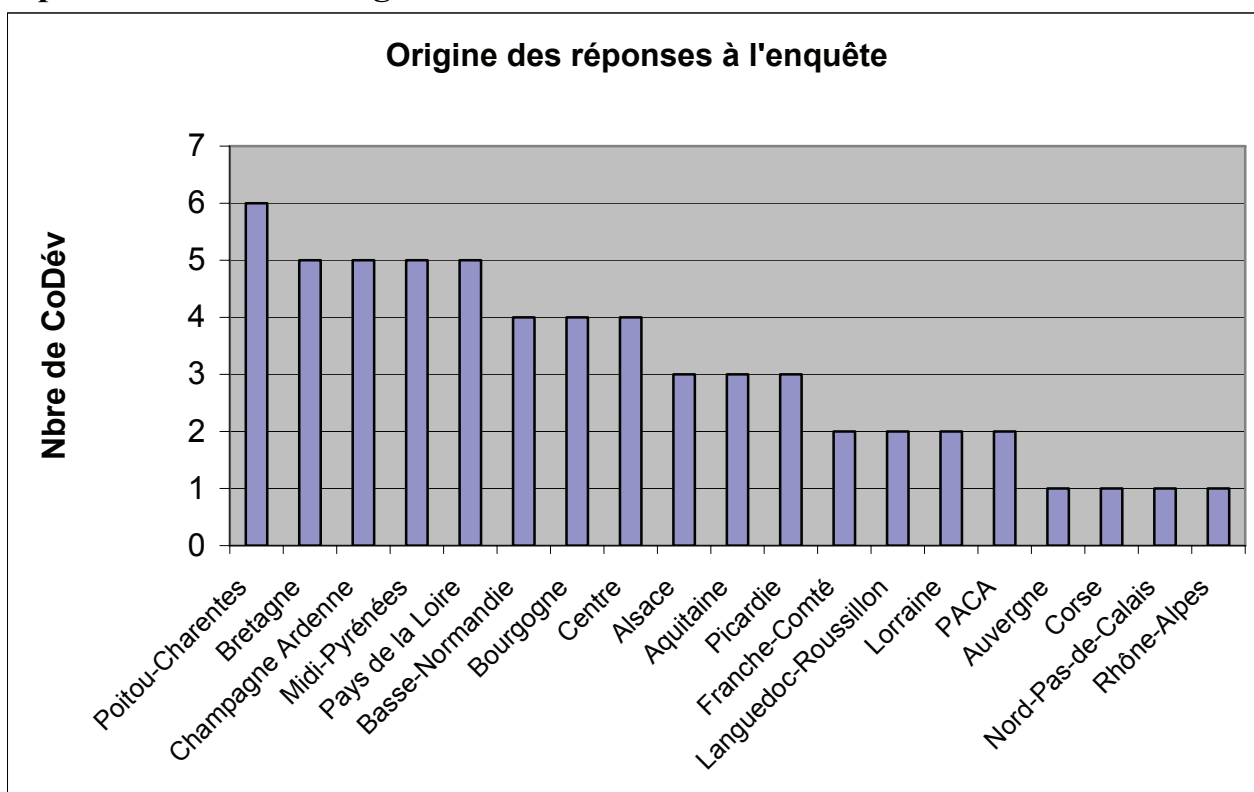
Rappelons qu'un conseil de développement est une instance de participation locale rendue obligatoire par la LOADDT de 1999 pour les Pays reconnus et Agglomérations (sous contrat). Ce sont des structures généralement assez ouvertes et de statut informel ou associatif, composées d'acteurs socio-économiques locaux, de personnalités, d'habitants, pouvant selon les cas accueillir des élus du territoire. Leur rôle pour les Pays avait été fixé de façon assez précise par la LOADDT de 1999, puis de façon assez vague par la LUH de 2003 ayant révisé les dispositions relatives aux Pays. Ils revêtent une fonction plus consultative dans les Agglomérations (comme on pourra le constater pour les conseils communs aux Pays et Agglomérations), cependant que dans les Pays, ils peuvent avoir des contours plus larges, notamment lorsqu'ils ont pris la suite d'associations de développement.

Dispositions législatives et réglementaires	LOADT du 4 Février 1995	LOADDT du 25 Juin 1999	Loi urbanisme et habitat du 2 Juillet 2003
Modalités d'association des milieux socio-professionnels et associatifs	Non précisé	Constitution d'un conseil de développement par les communes et par leurs groupements Organisation libre mais composition équilibrée. Association à l'élaboration de la charte et aux actions d'évaluation. Informé de l'état d'avancement des maîtrises d'ouvrages	Les EPCI à fiscalité propre ou les communes organisent librement un conseil de développement, comprenant notamment des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du Pays. Associé à l'élaboration de la charte et à son suivi

I. PROFIL DES CONSEILS AYANT REPONDU

L'enquête de l'APFP aux Conseils de développement de pays entre décembre 2007 et janvier 2008 a reçu 63 réponses.

Répartition selon les Régions



Les réponses relevant du volontariat ne permettent guère de déduire des enseignements régionaux. Toutefois, se dégagent de façon assez nette les régions du grand ouest (Bretagne, Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Basse Normandie) et Midi Pyrénées parmi les principales régions contributrices en terme de nombre de réponses au questionnaire. La plupart de ces régions sont connues pour avoir des Pays constitués de longue date (antérieurs parfois à la loi Pasqua de 1995), et où l'intercommunalité et la coopération, notamment à travers les pays, sont des pratiques bien enracinées.

Le groupe de tête comprend aussi le Centre, la Bourgogne et Champagne Ardennes. Puis on trouve un nombre de réponses intermédiaire dans des régions comme l'Alsace, la Picardie. Enfin on trouve un très faible nombre de réponses sur le pourtour méditerranéen (Languedoc Roussillon, PACA) où les Pays sont traditionnellement peu implantés ainsi que sur les régions du centre de la France (Limousin et Auvergne), la Franche Comté ou encore la Lorraine.

La région Rhône Alpes fait figure d'exception car les contrats de développement Rhône Alpes – équivalent régional des Pays- n'intègrent pas nécessairement un conseil de développement. L'Ile-de-France ne contenant qu'un seul Pays, il n'est pas surprenant de n'avoir aucune réponse.

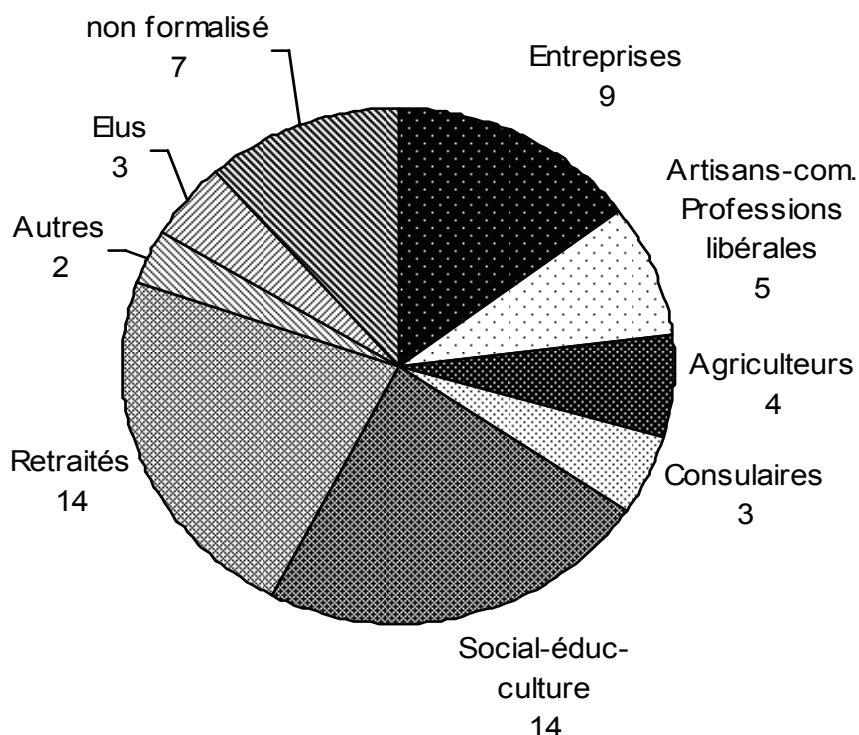
A - QUI SONT LES PRESIDENTS ?

Le mandat des présidents de conseils de développement est variable (1 à 6 ans) selon les statuts de la structure, mais est de 3 ans pour plus du tiers (35%) des réponses.

Les présidents sont pour près d'un quart, des représentants du secteur social-éducation (certains pouvant être membres du conseil de développement au titre d'associations notamment environnementales) cependant que près d'un autre quart sont des retraités (pouvant dans certains cas être des entrepreneurs en retraite : au moins 4 exemples). Les entreprises atteignent 35% si l'on ajoute aux responsables d'entreprises industrielles et de services, les artisans-commerçants et professions libérales, et les agriculteurs ainsi que des représentants consulaires. Ceci témoigne d'une implication non négligeable du milieu des entreprises dans les conseils de développement.

On notera que certains conseils de développement sont présidés par des élus (3 dans l'échantillon (2 présidents de Pays et un représentant d'EPCI), cependant 10% ne désignent pas de président (parfois organisation sous forme de présidents de commission).

Profession du président du conseil de développement³
(nombre *en valeur*)



³ voir en annexe, détail des professions

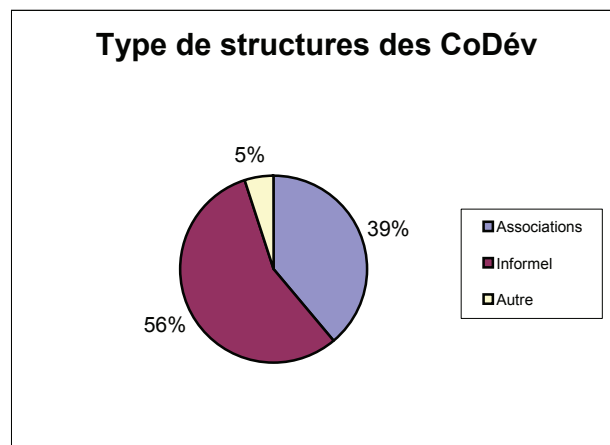
B - ORGANISATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

1 - Nature juridique

L'enquête fait apparaître différents types de structures des conseils de développement : plus d'une majorité est constituée de façon informelle et près de 40% des Conseils de développement sont organisés en association (selon la loi 1901).

Nature juridique des conseils de développement

Informel	33
Association loi 1901	23
Autre	3



2 - Nombre de membres

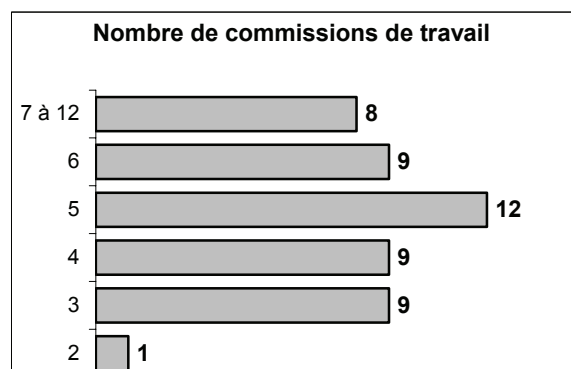
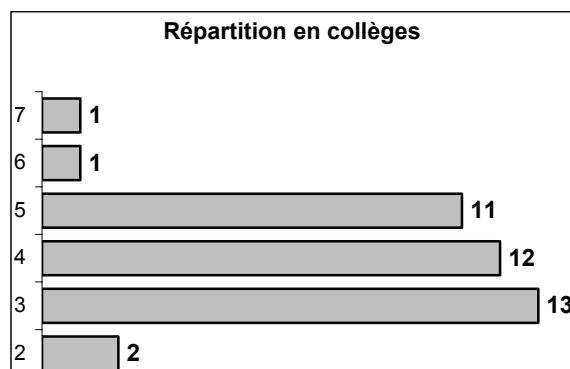
En moyenne, les Conseils de développement ont 73 membres, avec un minimum de 13 et un maximum de 212. Quand leurs élus ont un mandat limité, il est de 3 ans pour une grande majorité d'entre eux (36% des réponses), avec un minimum de 1 an et un maximum de 6 ans. Le mandat des élus est illimité pour 15% des réponses.

3 - Organisation interne

17% des Conseils de Développement ayant répondu à l'enquête n'ont pas mis en place de répartition de leurs membres par collèges.

Parmi ceux qui ont choisi de mettre en place des collèges de membres, 32% ont choisi d'instituer 3 collèges, 29% 4 collèges et 28% 5 collèges.

Le nombre de commissions de travail mis en place par les Conseils de Développement est plus variable et on trouve, à parts presque égales, des formations de 3 à 6 commissions. 7% n'ont pas mis en place de commission de travail spécialement dédiée à un thème particulier.



4 - Moyens à disposition (*paragraphe à préciser et à approfondir*)

73% des Conseils de développement déclarent disposer de moyens d'ingénierie (84% de ceux-ci ayant recours à l'ingénierie du Pays, à côté de 16 % des Conseils de développement disposant de ressources propres).

Plus du quart (27%) des Conseils de développement n'ont aucun moyen en ingénierie, se reposant alors complètement sur le Pays ou ses membres.

Plus de la moitié (57%) des Conseils de développement disposent d'un ou plusieurs postes. Quand le Conseil a pu embaucher du personnel propre, la masse salariale correspond en moyenne à 1,12 ETP (équivalent temps plein), avec un maximum de 8,06 ETP (moyens humains du Pays).

La moyenne des moyens financiers annuels est de 62.254 euros par an avec des différences importantes allant de l'absence de moyens propres à 440.000 euros par an (correspondant au budget global Pays)⁴.

⁴ certains conseils régionaux apportent des moyens financiers aux conseils de développement : Bretagne, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes...

C - MISSIONS ET ROLE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT⁵

Compte tenu du caractère délibéré court du questionnaire (pour faciliter les réponses), les questions relatives au rôle du Conseil de développement se sont limitées à la participation à la programmation des actions et à l'évaluation.

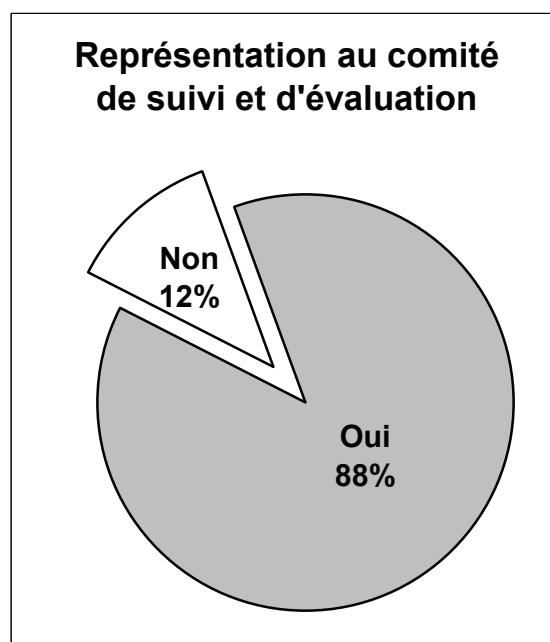
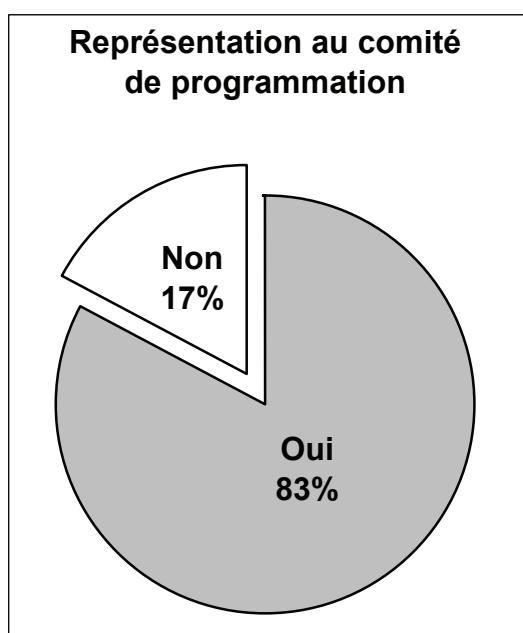
Programmation et suivi-évaluation

Plus de 80% des Conseils de développement déclarent être associés aux comités de programmation du Pays et aux missions de suivi et d'évaluation du contrat.

Cette association se traduit le plus souvent par des réunions auxquelles des membres du conseil de développement participent ou tient au fait que certains membres sont aussi membres de droit ou de fait du Conseil d'Administration du Pays.

Cette représentation est variable, toutefois, elle prend fréquemment la forme d'une participation aux réunions de membres des conseils de développement⁶ : un ou plusieurs postes en comités de programmation⁷ et de suivi sont souvent réservés à l'intention de représentants du conseil de développement. Parfois, de simples réunions d'information sont organisées pour tenir les Conseils de développement informés des travaux en cours (allant de réunions fréquentes à une séance plénière de restitution annuelle).

Près de 9 Conseils de développement sur 10 sont souvent mis à contribution pour effectuer l'évaluation des contrats et actions du Pays.



⁵ L'étude des missions des CD ne relevait pas du questionnaire délibéré court, une exploitation ultérieure devrait permettre de dégager des éléments à partir des questions ouvertes du questionnaire ainsi que des statuts transmis par certains.

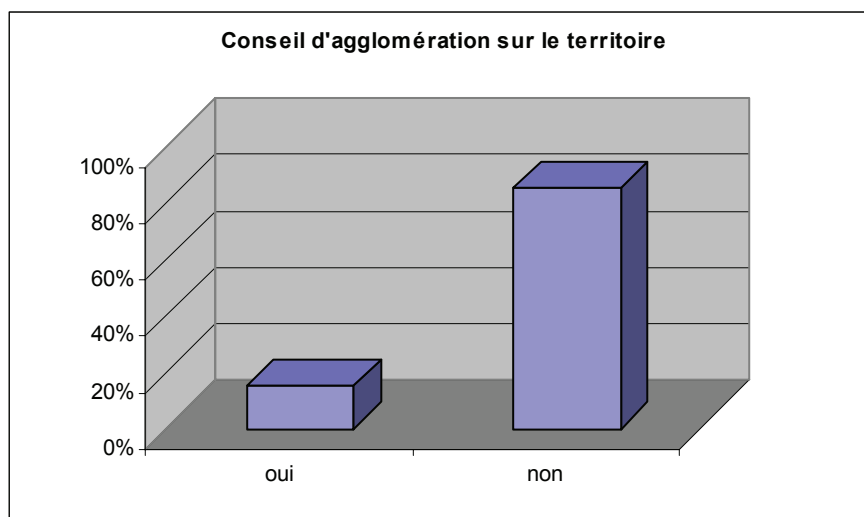
⁶ cf. question ouverte : de quelle manière le conseil de développement est-il associé ?

⁷ une exploitation complémentaire examinera si les pays concernés par une représentation au comité de programmation ont un programme Leader sur tout ou partie du territoire et si un parallèle peut être décelé entre Leader + et le système de partenariat dans le cadre du comité de programmation

D - ARTICULATION AVEC D'AUTRES INSTANCES DE PARTICIPATION DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

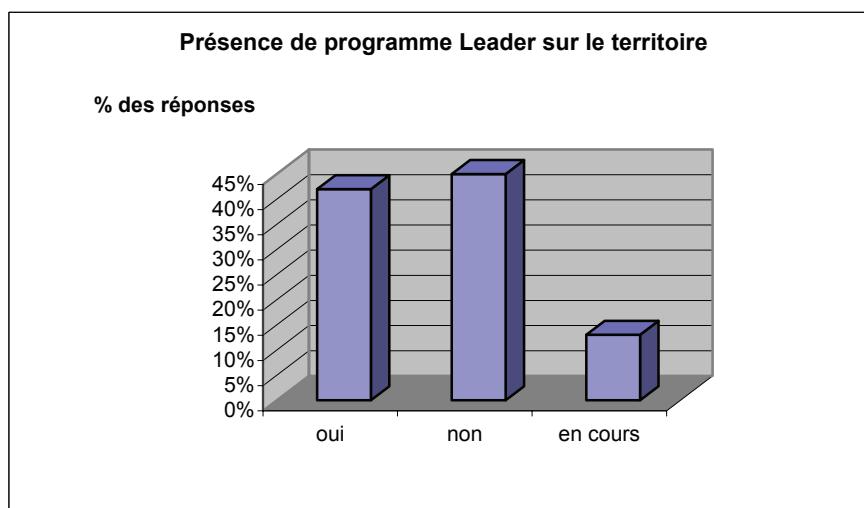
1 – Conseil de Développement d'Agglomération

Ils sont 15% à avoir institué un Conseil de développement d'agglomération sur leur territoire, et dans quelques cas, le Conseil de développement est le même pour le Pays et l'Agglomération (10%).



2- Leader

42% des conseils de développement ayant répondu sont concernés par Leader+, et 13% supplémentaires (rubrique « en cours » du tableau suivant) sont candidats à Leader 2007-2013.

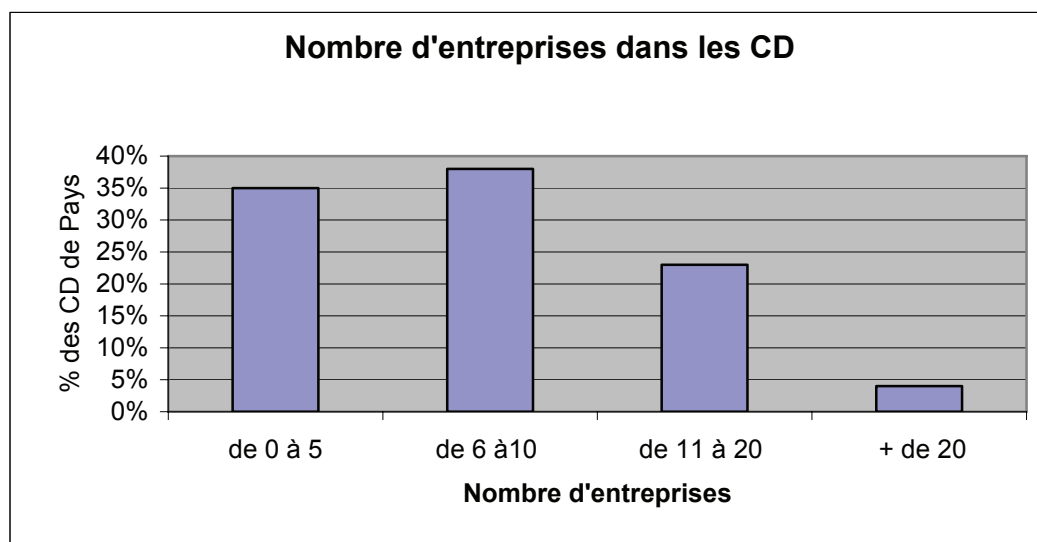


L'articulation entre Conseils de développement et périmètre Leader se concrétise par la participation de membres du Conseil aux réunions de comités de programmation Leader. Les connexions sont en général très fortes entre conseil de développement et comité de programmation Leader. Ce dernier peut être une émanation du Conseil de développement ou contenir un nombre très significatif de membres du conseil. Plus rarement seuls les présidents ou les rapporteurs des commissions du conseil de développement participent aux GAL (groupes d'action locales LEADER). Exceptionnellement il n'y a aucun lien entre les structures.

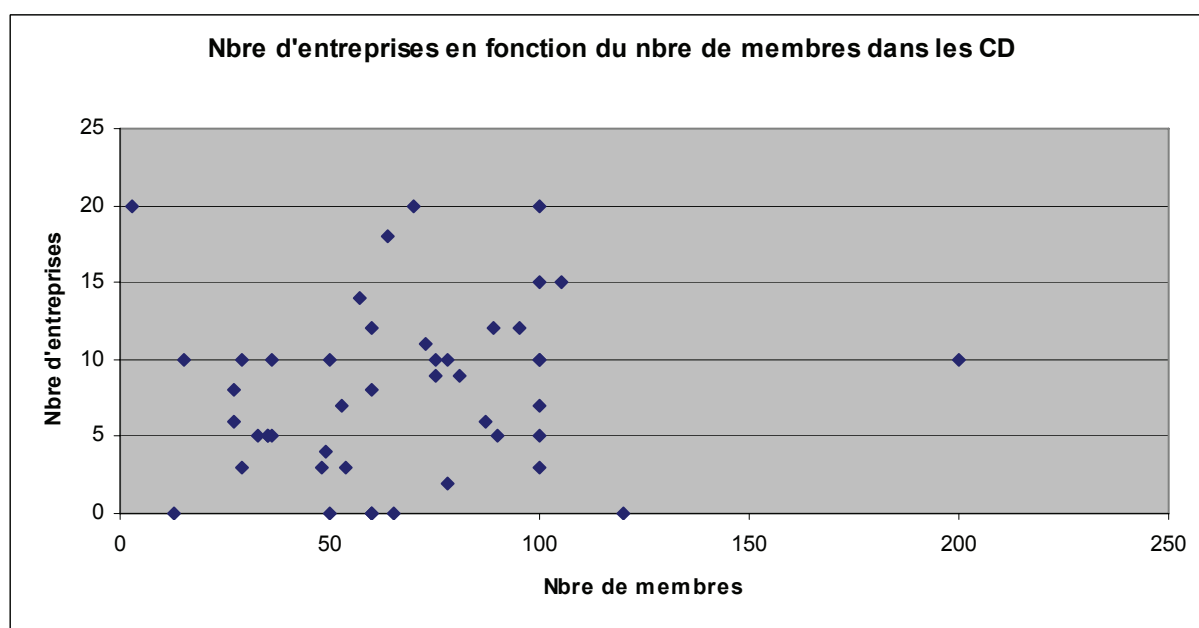
II – LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES

A - NOMBRE D'ENTREPRISES REPRESENTÉES

A titre indicatif, sur les 63 réponses, le nombre total d'entreprises impliquées s'élève à près de 500. La moyenne du nombre d'entreprises présentes dans les Conseils de développement est de 9,3 entreprises (avec un maximum de 40). La grande majorité des conseils de développement (73%) compte moins de 10 entreprises et seuls 4 % en ont plus de 20 parmi leurs membres.



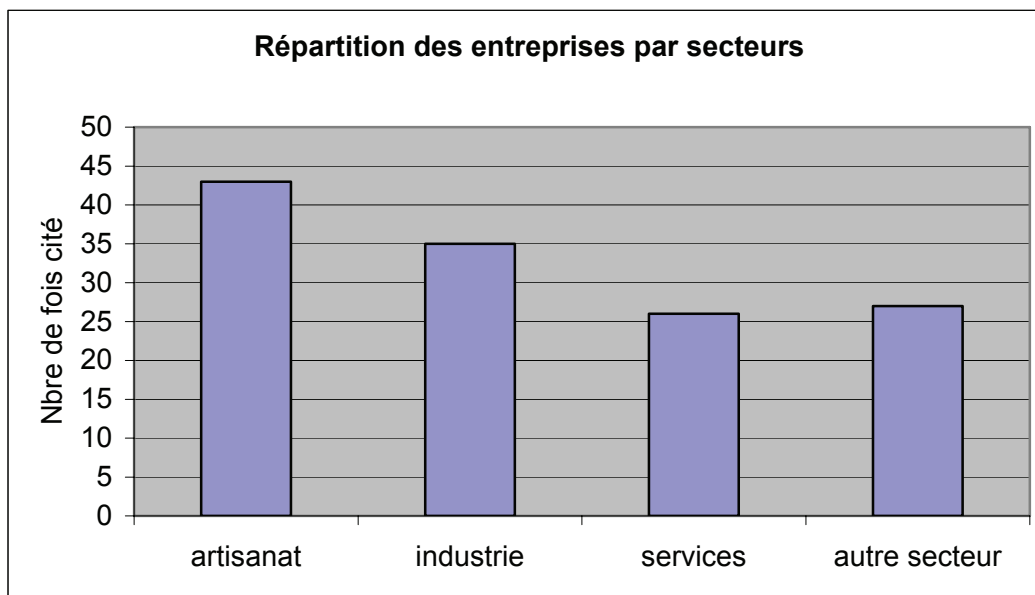
Peu de relations peuvent être établies entre le nombre de membres et le nombre d'entreprises présentes dans les conseils de développement, comme le montre le graphique suivant : on peut trouver toutes les situations, ces deux variables semblent peu corrélées. Ceci est particulièrement net pour les conseils de développement de 50-60 membres et de 100 membres dans lesquels on peut voir apparaître l'éventail complet de nombre d'entreprises présentes (de 0 à 20).



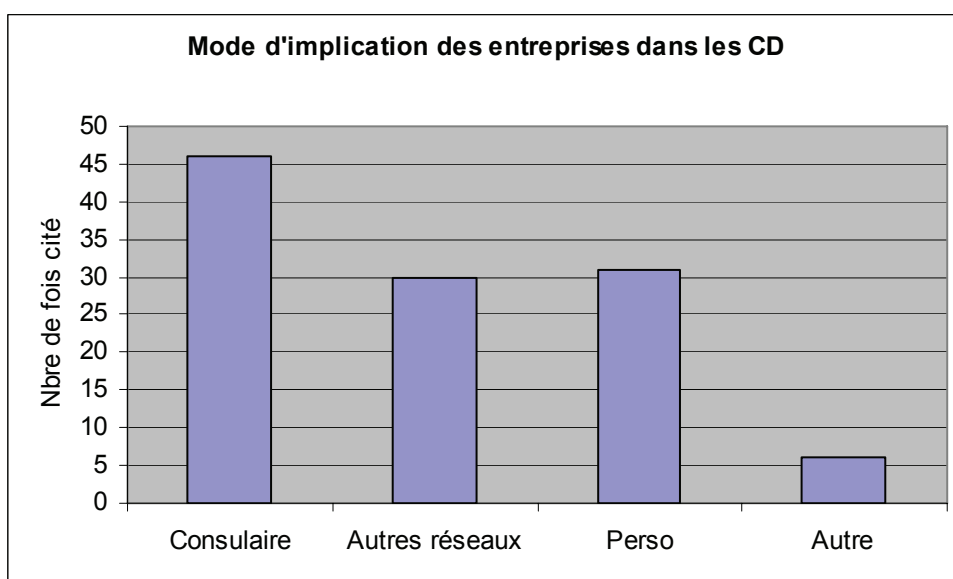
B - TAILLE ET SECTEUR D'ACTIVITE

Tous conseils de développement confondus, les entreprises impliquées sont dans leur grande majorité (257) des entreprises de moins de 50 salariés. Seules 39 comptent plus de 50 salariés.

L'artisanat est présent dans 88% des réponses, l'industrie dans 71%, les services dans 53% et enfin les autres secteurs (agriculture et agroalimentaire, tourisme et commerce) sont cités dans 55% des réponses.

**C - VECTEUR D'IMPLICATION**

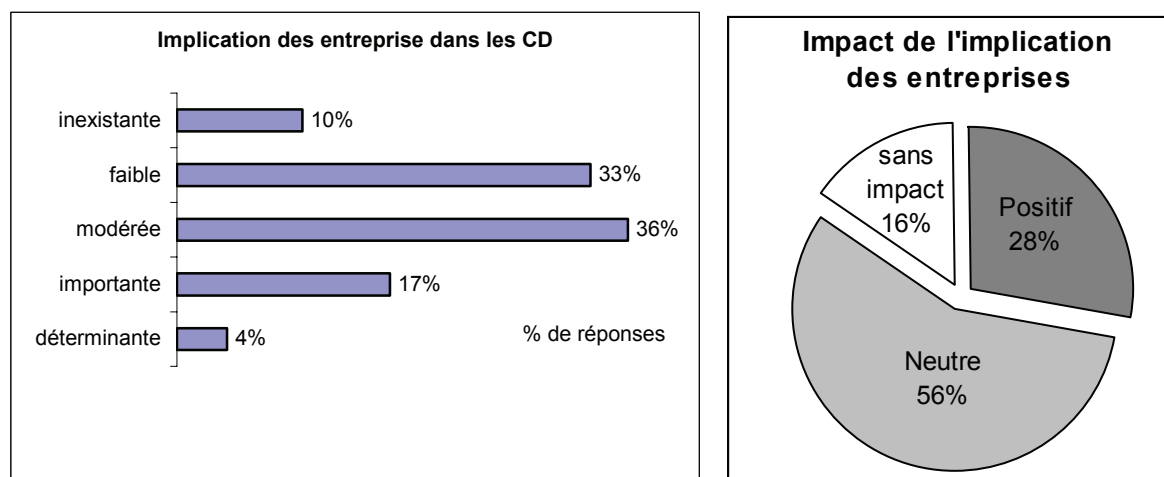
L'implication des entreprises s'exerce au travers des chambres consulaires, des réseaux d'entreprises et de chefs d'entreprise ou encore par l'implication personnelle de ces derniers, selon la répartition suivante :



D - IMPORTANCE PERÇUE DE L'IMPLICATION DES ENTREPRISES PAR LES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

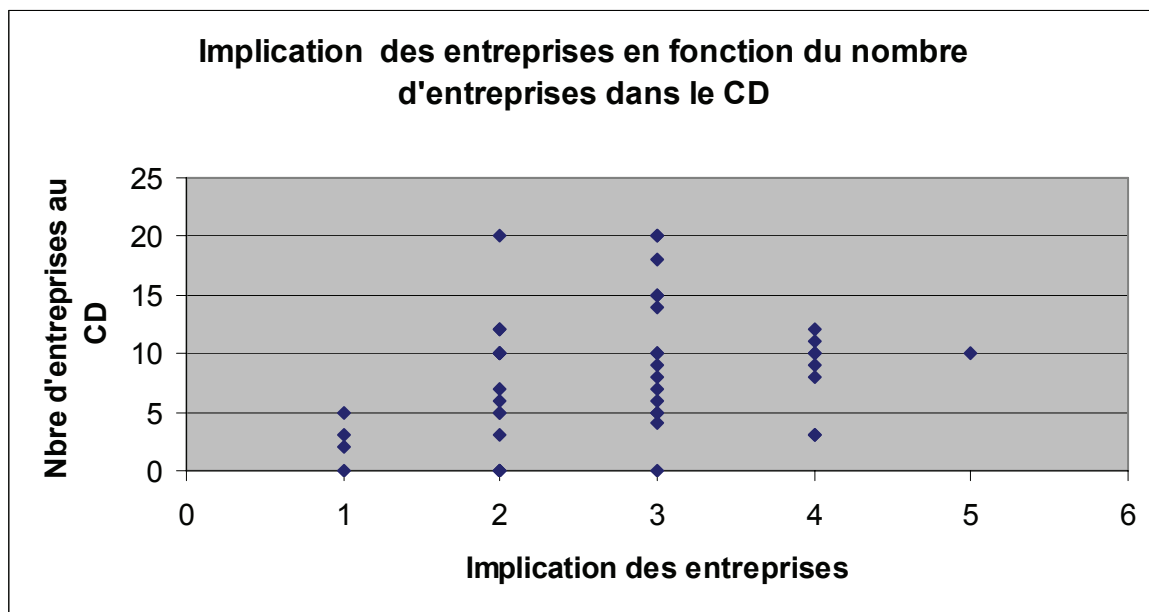
Une question portait sur l'implication des entreprises telle que perçue par les conseils de développement interrogés.

De manière générale, 4 % la jugent déterminante, et seulement 17 % importante. La majorité des conseils de développement estiment leur mobilisation dans leurs travaux, plutôt modérée ou faible (36% et 33%).

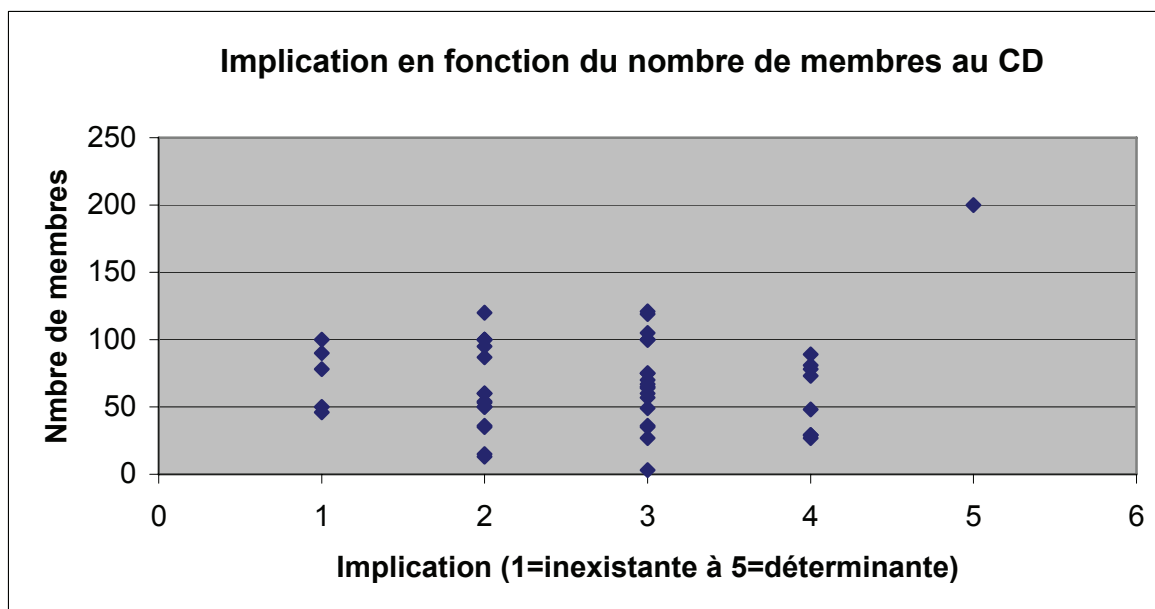


Des marges de progression existent. 19 % des conseils de développement estiment que les entreprises s'impliquent de plus en plus. Pourtant, la situation est stable dans 64 % des cas, et 8 % des conseils de développement regrettent une diminution de leur implication (dans cette dernière catégorie, il ne se dégage pas de facteur commun clair sur le nombre d'entreprises dans le CD, sur l'existence d'un collège de chefs d'entreprises, sur le type de structure porteuse ou sur le nombre de membres).

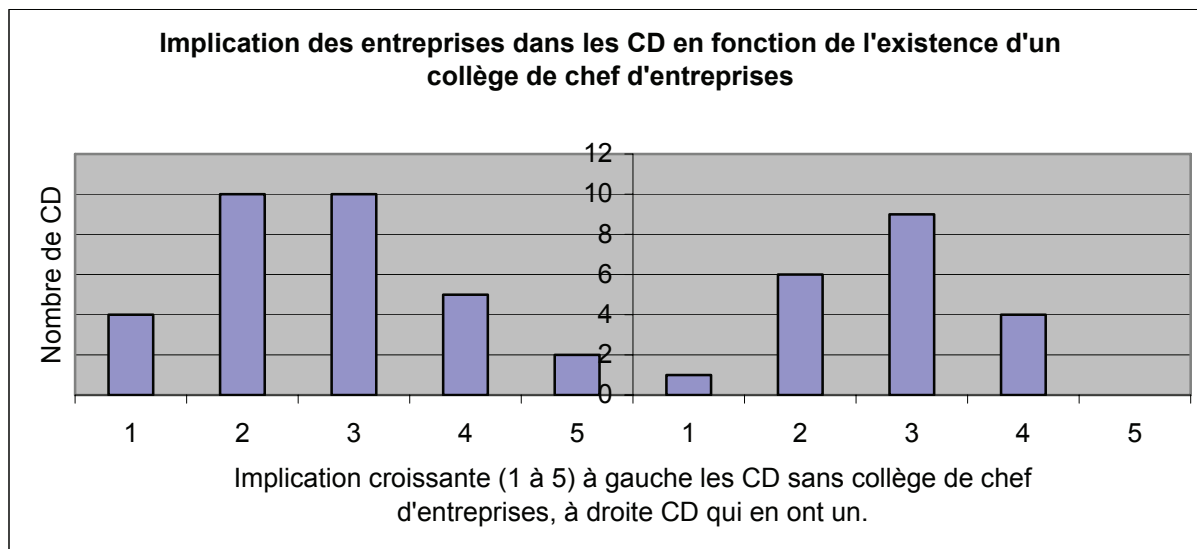
Malgré une dispersion importante, on peut observer une relation positive entre le nombre d'entreprises d'un conseil de développement et leur implication. Globalement, plus il y a d'entreprises plus leur implication est grande.



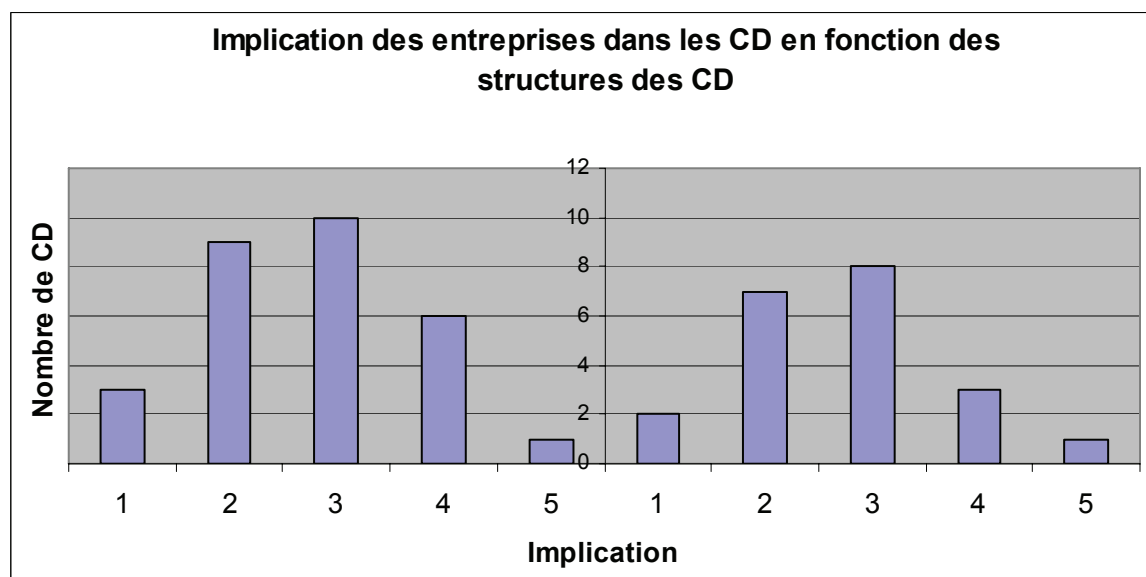
Il ne dégage pas d'autre part une corrélation entre le nombre total de membres du conseil de développement et l'implication des entreprises, il semble qu'on puisse trouver des cas très différents dans chaque catégorie.



Les conseils de développement ont mis en place un collège spécifique aux chefs d'entreprises pour 36% des réponses. De l'avis des conseils de développement (cf. question développée au point suivant : D), l'implication des entreprises semble être légèrement différente entre les conseils qui ont un collège chef d'entreprises et ceux qui n'en ont pas, comme le montre le schéma ci-dessous. Avec un tel collège, l'implication des entreprises est centrée autour d'une moyenne d'implication modérée. Dans les Conseils de développement qui n'en ont pas l'implication des entreprises est plus variable.



Le type de structure des Conseils de développement ne semble pas non plus influencer sur l'implication des entreprises. A gauche, on a la répartition de l'implication des entreprises pour les conseils de développement en structure informelle, à droite pour les structures associatives. La répartition semble similaire, quand bien même il y ait plus de structures informelles qu'associatives.



III - THEMES DE TRAVAIL

A – THEMES PRIORITAIRES

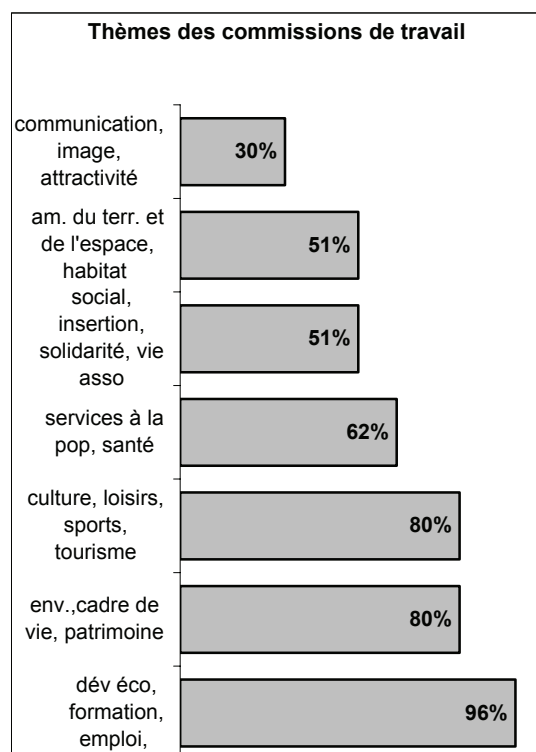
Ces commissions de travail portent sur quelques thèmes récurrents. Au moins 80% des CD interrogés citent dans leurs thématiques de travail :

- développement économique, emploi et formation
- environnement, cadre de vie, patrimoine,
- culture, sport, tourisme.

Une majorité cite également :

- les services à la personne et au public,
- le social, l'insertion, la solidarité et la vie associative,
- l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat.

Puis vient le thème de la communication, de l'image du territoire et de son attractivité pour seulement 30% des réponses.

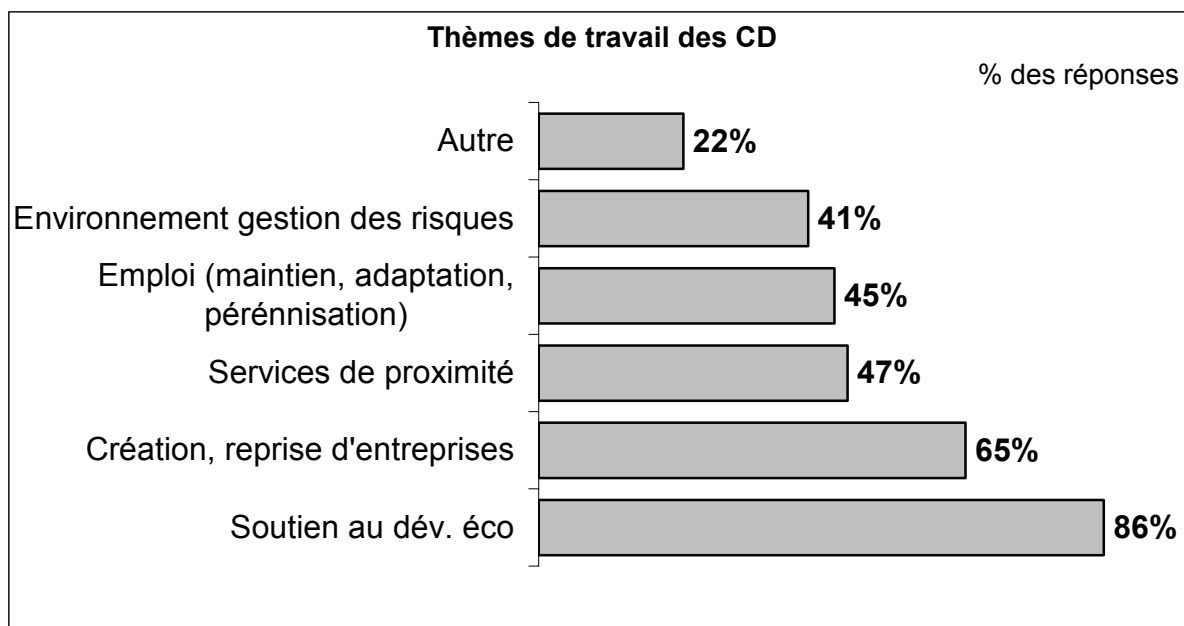


B - THEMES DE TRAVAIL LIES AUX ENTREPRISES :

Comme on peut le voir dans le tableau suivant, la quasi-totalité des conseils de développement a une commission développement économique et formation, qui joue un rôle important dans la définition des thèmes de travail liés aux entreprises : ainsi le soutien au développement économique est cité dans 86% des réponses, la création et de la reprise d'entreprises pour 65% des cas.

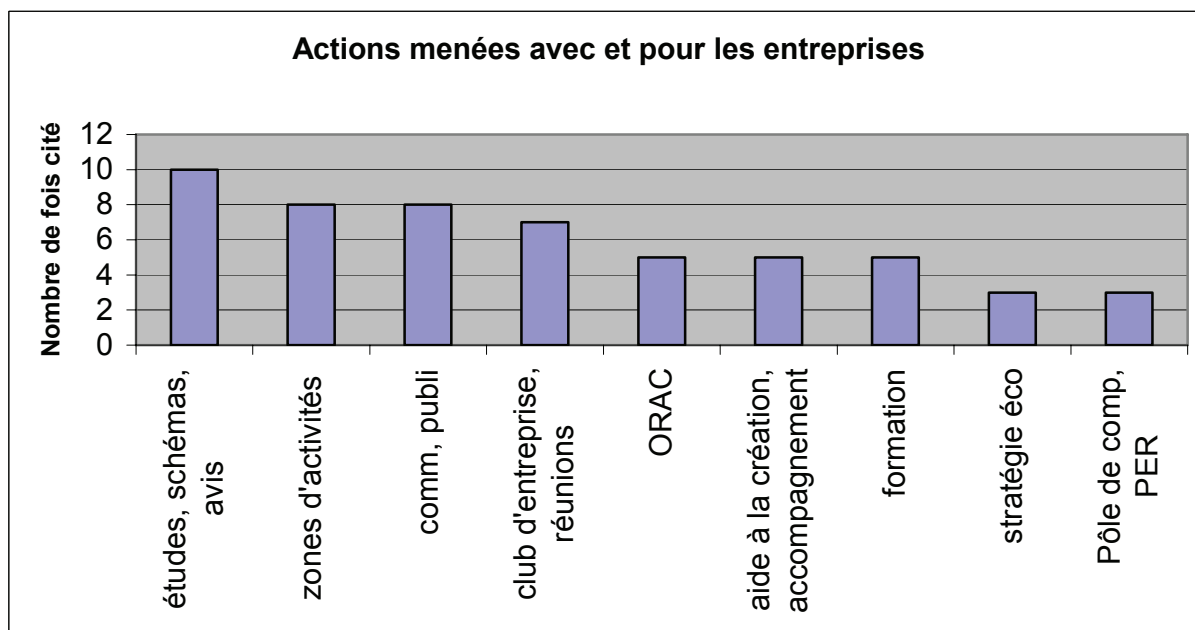
Près de la moitié des conseils de développement mettent en avant d'autres thèmes de travail résultant de préoccupations d'entreprises :

- la pérennisation des emplois (et leur adaptation),
- les services à la population (ce qui se traduit par des travaux sur les services de proximité),
- l'environnement et le cadre de vie (travaux sur la gestion des risques environnementaux).



C - L'IMPACT OPERATIONNEL DE LA PRESENCE DES ENTREPRISES

Le tableau ci-dessous récapitule les réalisations les plus fréquentes imputables (selon les conseils de développement) à l'implication des entreprises dans les conseils de développement (selon leurs réponses).



Ces réalisations prennent le plus souvent la forme d'ingénierie (animation, communication, mise en réseau, études, schémas, publications, formation). Les investissements matériels sont peu présents sauf pour les zones d'activités...

Annexe : Liste des Pays classés par région, avec identification du type de structure

Pays de la région mulhousienne	Alsace	Asso
Pays de St-Louis et Trois Frontières	Alsace	Informel
Pays de Thur Doller	Alsace	Informel
Pays Basque	Aquitaine	Asso
Pays du Velay	Auvergne	Asso
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Auvergne	Informel
Pays Bassin d'Arcachon, Val de Leyre	Aquitaine	Informel
Pays du Grand Bergeracois	Aquitaine	Asso
Pays de Guingamp	Bretagne	Asso
Pays de Vitré Porte de Bretagne	Bretagne	Asso
Pays de Lorient	Bretagne	Informel
Agglo Briochine et Pays de St-Brieuc	Bretagne	Asso
Pays de Fougères	Bretagne	Informel
Pays Saint Lois	Basse Normandie	Asso
Pays d'Ouche Developpement	Basse Normandie	Asso
Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs	Basse Normandie	Informel
Pays du Bocage	Basse Normandie	Informel
Pays du Bocage	Basse Normandie	Informel
Pays Plaine de Saône Vingeanne	Bourgogne	Informel
Pays Avallonnais	Bourgogne	Asso
Pays de l'Autunois Morvan	Bourgogne	Asso
Pays du Tonnerrois	Bourgogne	Informel
Pays Rethelois	Champagne Ardenne	Informel
Pays de Langres	Champagne Ardenne	Asso
Pays Sedanais	Champagne Ardenne	autre: porté par le CBE du Pays
Pays Vitryat	Champagne Ardenne	Informel
Pays Plaine de Champagne	Champagne Ardenne	néant
Pays Gâtinais	Centre	Informel
Pays Perche d'Eure et Loir	Centre	Informel
Pays de Grande Sologne	Centre	Informel
Pays Loire Beauce	Centre	Informel
Pays de Balagne	Corse	Informel
Pays Lacs et petite Montagne	Franche-Comté	Asso
Pays Horloger	Franche-Comté	Informel
Pays Carcassonnais	Languedoc- Roussillon	Asso
Pays de l'Ouest Vosgien	Lorraine	Asso
Pays de Sarreguemine Bitche Sarralbe	Lorraine	Informel
Pays Bourian	Midi Pyrénées	Asso
Pays Monts et Lacs du Levezau	Midi-Pyrénées	Informel
Pays d'Autan	Midi Pyrénées	Asso
Pays du Rouergue Occidental	Midi-Pyrénées	Informel
Pays de la Vallée de la Dordogne Lotoise	Midi-Pyrénées	Informel
Pays Lauragais	Midi-Pyrénées/ Languedoc-Roussillon	Asso
Pays des 7 Vallées	Nord Pas de Calais	Asso
Pays Horte et Tardoire	Poitou-Charentes	Asso
Pays de la Provence Verte	PACA	Asso
Pays Gapençais	PACA	Informel
Pays de Haute Mayenne	Pays de la Loire	Asso
Pays d'Ancenis	Pays de la Loire	Informel

Pays Saumurois	Pays de la Loire	Asso
Pays des Vallées d'Anjou	Pays de la Loire	asso
Pays du Perche Sarthois	Pays de la Loire	Informel
Pays Vallée du Loir	Pays de la Loire	Asso
Pays du Soissonnais	Picardie	Informel
Pays Sud de l'Aisne	Picardie	
Pays du Saint Quentinnois	Picardie	Informel
Pays de Charente Limousine	Poitou-Charentes	Informel
Pays Rochefortais	Poitou-Charentes	Informel
Pays Haut Poitou et Clain	Poitou-Charentes	Informel
Pays de Vienne et Moulrière	Poitou-Charentes	Informel
Pays Civraisien	Poitou-Charentes	autre: pas de structure officielle
Pays d'Aunis	Poitou-Charentes	Informel
Pays du Grésivaudan	Rhône-Alpes	Informel